

COLLECTIF POLE GARE SAINT REMY

Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le 13 Juillet 2016

Madame Valérie PECRESSE

Madame la Présidente,

Notre Collectif vous a alerté à plusieurs reprises sur les conséquences désastreuses des aménagements que le STIF et la RATP, sur financement de la Société du Grand Paris, envisagent de réaliser en gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Aujourd'hui nous vous alertons sur le fait que les travaux de la phase 1 doivent démarrer ce 18 juillet 2016. Ce chantier créera le prolongement de la voie 5T mais également la construction d'un nouveau poste de signalisation dimensionné pour les 3 phases du projet que vous-même avez contesté l'an dernier par le dépôt d'un amendement au Conseil d'administration du STIF le 8 Juillet 2015.

Nous ne comprenons pas que ces travaux puissent être engagés alors que :

- Aucune urgence ne justifie cette précipitation,
- Le Comité de Pôle, initié le 10 Mai dernier, démarre tout juste ses études,
- l'ensemble du projet n'est pas remis à plat pour prendre en compte les conclusions de l'étude de contre-expertise (Rail Concept),
- Le futur matériel roulant et l'offre de transport ne sont pas connus,
- Dans un contexte budgétaire contraint, des dépenses importantes (~100M€, estimation 2012 pour les 3 phases) soient engagées sans réflexion aboutie.

Saint-Rémy est la seule gare d'Ile-de-France porte d'entrée d'un Parc Naturel Régional. C'est une véritable opportunité pour en faire une gare innovante intégrant les mobilités du futur. La transformer en gare de triage, tel que proposé par la RATP, serait une aberration.

Compte-tenu du trafic extrêmement soutenu sur le tronçon sud Paris / Massy, le développement du plateau de Saclay et les prochaines interconnexions avec les lignes 15 et 18, ne serait-il pas plutôt opportun de repenser l'aménagement du site de Massy ?

Pour mieux répondre aux objectifs du Schéma Directeur, nous proposons qu'une étude de ce site soit lancée au plus vite, afin de :

- Vérifier la cohérence de l'atelier de maintenance avec les futures rames que le STIF souhaite mettre en place à l'horizon 2025 pour le RER B,
- Utiliser les terrains disponibles (zone inter faisceau RER B / RER C, terrains SNCF loués actuellement à la Société CEMEX et ayant été toujours considérés comme réserve foncière pour le RER B, zone des ateliers et remises divers) intégrant bien sur la future station de la ligne 18, et les aménagements pour le Tram Train Massy – Evry

- Créer un cheminement pour les secours en cas d'incident grave dans cette gare.

Nous estimons en effet qu'un réaménagement d'ensemble permettrait d'intégrer, si cela est nécessaire, de nouvelles voies de garage pour des trains plus proches du « tronçon central » que cela n'est à Saint-Rémy.

Ce réaménagement viendrait en complément des tiroirs de retournement intermédiaires déjà réalisé à Denfert-Rochereau et en projet à Orsay. Il répondrait aux objectifs premiers du schéma Directeur, à savoir, gagner en souplesse d'exploitation, augmenter le nombre de voies de stationnement et éviter les circulations à vide.

Saint-Rémy-lès-Chevreuse n'a pas vocation à héberger une annexe de gare RER à dimension industrielle, qui plus est, située à 30 km du centre de Paris.

Le vrai besoin des usagers est l'amélioration de la desserte du tronçon Massy / Orsay, un des plus sinistrés aujourd'hui, car servant de variable d'ajustement à l'exploitation de la ligne. Des missions Orsay sont ainsi quotidiennement annulées et les dessertes assurées avec un décalage par les missions semi-directes Saint-Rémy rendues pour ce faire, omnibus.

Pour vous assurer de l'implication du Collectif, nous considérons, après analyse des différents éléments en notre possession et consultation de différents bureaux d'études et experts ferroviaires, que :

- La phase 3 (tiroir de retournement) doit être définitivement abandonnée,
- La phase 2 doit se limiter à la création de deux voies de garage, 6 et 8, les moins dommageables en termes d'environnement pour la commune, notamment sans emprise sur les parkings existants, ni mur de soutènement en pleine zone de ruissellement des eaux vers un centre-ville inondable (et sévèrement touché le 31 Mai dernier comme vous le savez) ou de nappes phréatiques souterraines,
- La phase 1 doit se limiter à la pose d'appareils de voies facilitant l'exploitation du faisceau existant, au prolongement de la voie 5T (créant ainsi une voie de garage supplémentaire, répondant ainsi au seul stationnement nocturne manquant pour desservir la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse) et la création d'un poste de signalisation redimensionné en fonction des deux items précédents,

réduisant ainsi les coûts au moins de moitié.

Nous souhaitons vous rencontrer ou rencontrer vos collaborateurs pour expliciter nos positions et dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame La Présidente, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Porte Parole du Collectif

François LEBBE

Copie à :

Monsieur Serge MORVAN, Préfet des Yvelines,

Monsieur Laurent PROBST, Directeur Général du STIF

Monsieur Pascal THEVENOT, Député des Yvelines,

Monsieur François DUROVRAY, Président du Conseil départemental de l'Essonne,

Monsieur Pierre BEDIER, Président du Conseil départemental des Yvelines,

Monsieur Jacques PELLETIER, Président de la Communauté de communes de la haute vallée de Chevreuse (CCHVC),

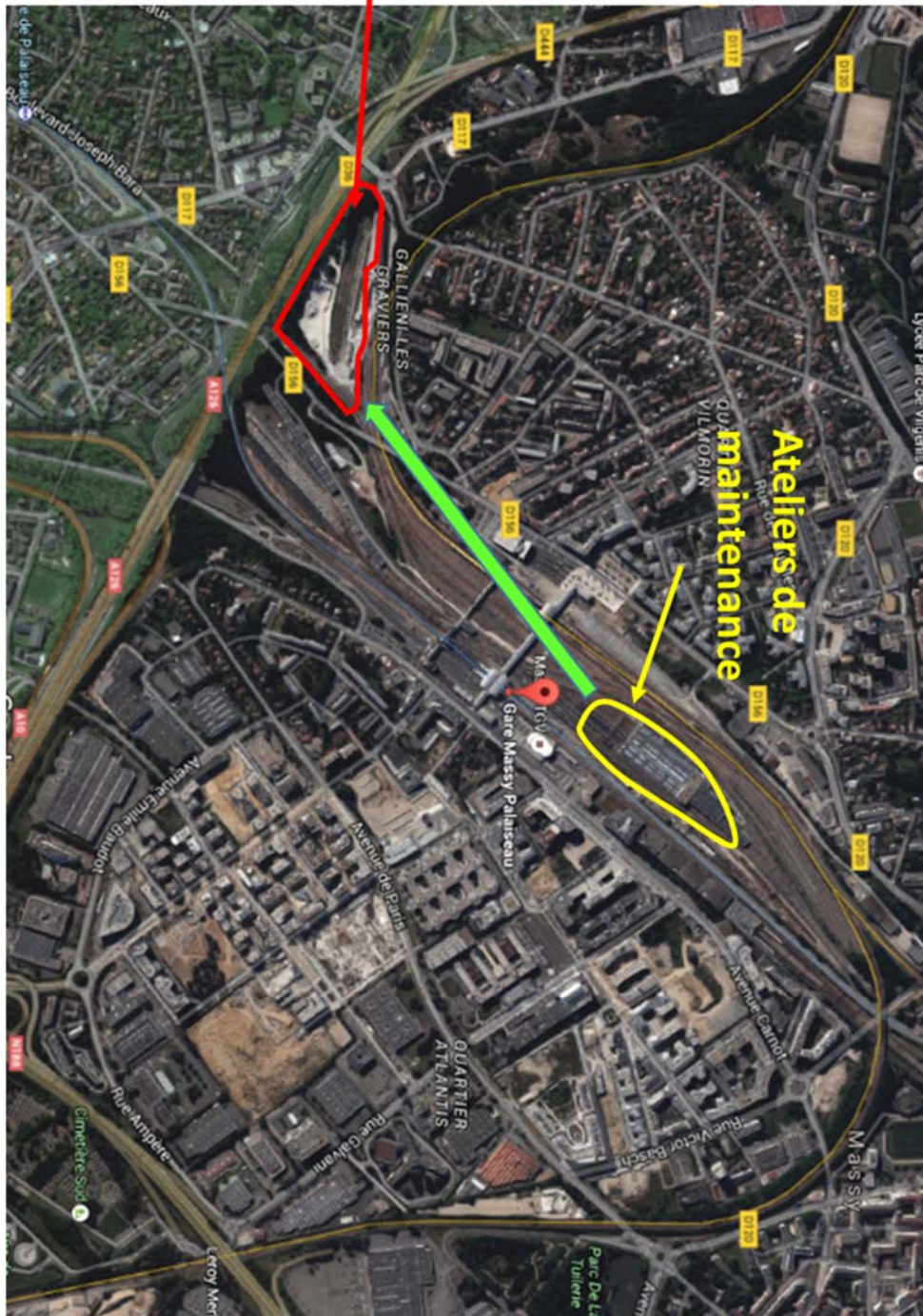
Monsieur Philippe YVIN, Président du Directoire de la Société du Grand Paris

Monsieur Yves VANDEWALLE, Président du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Madame Agathe BECKER, Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

ANNEXE 1 : ve aérienne du site de Massy

Emprise SNCF
en bail à la
CEMEX,
considérée
comme réserve
foncière 'long
terme' pour le
RER-B



ANNEXE 2 :

La gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse se situe :

- **sur le site inscrit de la Vallée de Chevreuse** n°5561, par arrêté du 8 novembre 1973
- **à proximité du site classé de la Vallée de Chevreuse** n°6946, par décret du 7 juillet 1980
- **à proximité de deux Zones naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique**
 - . ZNIEFF "Prairies et zone humide de VAUGIEN", identifiant national 110020274
 - . ZNIEFF "Vallée de l'Yvette amont et ses affluents", identifiant national 110001493
- **entre deux monuments historiques :**
 - . le château de VAUGIEN (inscrit sous le n°8024)
 - . le château de Coubertin (Réf. PA00087645, arrêté du 7 septembre 1945).

Par ailleurs, la Réserve Naturelle et Régionale (RNR) du Val et Coteau de Saint-Rémy a fait l'objet, fin 2014, d'une nouvelle convention de gestion entre la région Ile-de-France, le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse et la Commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.